

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 22 mai 2023

CANTON
Albi-Sud

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 16 mai 2023**, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 9

Votants 9

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Virginie GOURMANEL, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL et Bernard TOMINET.

Excusés : David FERRÉ, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES (EXERCICE 2023)

Monsieur le Maire rappelle les subventions attribuées l'année dernière :

Olympique de Saliès (O.S.)	500
Association des Parents d'Elèves (A.P.E.S.)	500
Bibliothèque « Atout Lire »	500
Amusicalement Vôtre	500
La Ronde des Chants	500
Les Clausous	500
Comité de jumelage	500
ADMR	220

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes montants que ceux attribués en 2022 et de rajouter l'association l'Epi Saliès à cette liste.

Il est aussi rappelé que ces subventions sont destinées à faciliter le fonctionnement des associations. Si un projet particulier devait être mis en place, une demande de subvention de projet pourrait être demandée au conseil municipal. C'est ce qu'a fait le comité de jumelage en demandant une subvention de 2 500 euros pour partir en Espagne et recevoir une délégation espagnole. Tant que le projet n'est pas plus avancé il est décidé de reporter cette demande.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

DECIDENT d'octroyer au titre de l'exercice 2023 les subventions suivantes :

Olympique de Saliès (O.S.)	500
Association des Parents d'Elèves (A.P.E.S.)	500
Bibliothèque « Atout Lire »	500
Amusicalement Vôtre	500
La Ronde des Chants	500
Les Clausous	500
Comité de jumelage	500
ADMR	220
Epi Saliès	500

Il est cependant rappelé que les associations devront retourner à la mairie le compte rendu financier de subvention (formulaire cerfa N°15059*02) avant le 1^{er} juillet 2023.

APPROUVENT les ouvertures et virements de crédits suivant la liste ci-dessus.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 22 mai 2023.

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

26 MAI 2023